

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 23 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 18 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Absente : Mme Nadia VINCENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 13

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Vote du compte de gestion 2016 de la Commune,
- Vote du compte de gestion 2016 Assainissement,
- Vote du compte administratif 2016 de la Commune,
- Vote du compte administratif 2016 Assainissement,
- Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur 2017 de la Commune,
- Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur 2017 Assainissement,
- Acceptation de la délégation du Droit de Prémption Urbain par Grand Cognac Communauté d'Agglomération,
- Adoption d'un Agenda Programmé (Ad'AP) et autorisation à signer et présenter la demande d'Ad'AP,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 /5 - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2016 de la Commune

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2016 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues :	1 114 609,12 €
Réalisées :	436 984,77 €
Restes à réaliser :	0

Recettes

Prévues :	1 114 609,12 €
Réalisées :	695 687,60 €
Restes à réaliser :	0

Investissement

Dépenses :

Prévues :	859 842,26 €
Réalisées :	311 069,95 €
Restes à réaliser :	38 851,30 €

Recettes :

Prévues :	859 842,26 €
Réalisées :	283 017,16 €
Restes à réaliser :	6 500,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 28 052,79 €
Fonctionnement	258 702,83 €
Résultat global :	230 650,04 €

Monsieur PLAINFOSSE précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 13 pour, le compte de gestion 2016 de la commune.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur PLAINFOSSE est nommé président de séance.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 12 pour, le compte administratif 2016 de la commune.

4/6 - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2016 Assainissement

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement Assainissement pour l'année 2016 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues :	231 081,41 €
Réalisées :	76 826,82 €
Restes à réaliser :	0

Recettes

Prévues :	231 081,41 €
Réalisées :	99 623,91 €
Restes à réaliser :	0

Investissement

Dépenses :

Prévues :	391 831,73 €
Réalisées :	22 666,70 €
Restes à réaliser :	28 000,00 €

Recettes :

Prévues :	391 831,73 €
Réalisées :	48 262,57 €
Restes à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	25 595,87 €
Fonctionnement	22 797,09 €
Résultat global :	48 392,96 €

Monsieur PLAINFOSSE précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 13 pour, le compte de gestion 2016 de l'assainissement.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur PLAINFOSSE est nommé président de séance.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 12 pour, le compte administratif 2016 de l'assainissement.

7 - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur 2017 de la Commune

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente l'affectation des résultats 2016 de la commune.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2015	473 319,04 €
Résultat de l'exercice 2016	<u>258 702,83 €</u>
Résultat de clôture de 2016	732 021,87 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Résultat de clôture 2015	- 54 926,18 €
Résultat de l'exercice 2016	<u>- 28 052,79 €</u>

Résultat de clôture 2016	- 82 978,97 €
Reste à réaliser 2016	<u>32 351,30 €</u>
Besoin de financement	115 330,27 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2016 d'un montant de 732 021,87 € comme suit :

En réserve au compte 1068 :	115 330,27 €
En report à nouveau au compte 002	616 691,60 €

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 13 pour, l'affectation du résultat 2016 sur 2017 de la commune.

8 - Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur 2017 Assainissement

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente l'affectation des résultats 2016 de l'assainissement.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2015	126 712,41 €
Résultat de l'exercice 2016	<u>22 797,09 €</u>
Résultat de clôture de 2016	149 509,50 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Résultat de clôture 2015	216 713,32 €
Résultat de l'exercice 2016	<u>25 595,87 €</u>
Résultat de clôture 2016	242 309,19 €

Etant donné la prise de compétence Eau/Assainissement par Grand Cognac Communauté d'Agglomération, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de l'assainissement, soit 391 818,69 € sur le compte de la commune.

Il précise que courant 2017 une opération budgétaire permettra le reversement du résultat à la communauté d'Agglomération de Grand Cognac.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 13 pour, l'affectation du résultat 2016 de l'assainissement sur le budget 2017 de la commune.

9 - Acceptation de la délégation du Droit de Prémption Urbain par Grand Cognac Communauté d'Agglomération

Madame DAUNAS rappelle au conseil que la prise de compétence par Grand Cognac en matière de PLU entraîne de plein droit la compétence en matière de Droit de Prémption Urbain.

La communauté d'agglomération a décidé par délibération du 23 février 2017 de déléguer le Droit de Prémption Urbain à la commune de CHASSORS.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette délégation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, 13 pour, la délégation du Droit de Prémption Urbain.

10 - Adoption d'un Agenda Programmé (Ad'AP) et autorisation à signer et présenter la demande d'Ad'AP

Monsieur LEVEQUE expose que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a montré que deux ERP n'étaient pas conformes à la réglementation, la salle des fêtes et les sanitaires de la salle des six chemins.

Monsieur le Maire propose d'élaborer un Ad'AP sur 3 ans pour les 2 ERP communaux comme suit :

	Point de non-conformité	Aménagement projeté	Cout estimé en € (HT)	Période de réalisation des travaux
SALLE	Banque d'accueil – Absence d'un guichet abaissé	Mise en place d'une tablette réglementaire rabaissée	200	Avril à Décembre 2017
	Portes principales – Largeur de passage insuffisante	Modification de la menuiserie	2 000	Avril à Décembre 2017
DES	Sanitaires – Absence de système pour refermer la porte	Mise en place d'une poignée sur l'intérieur de la porte	50	Avril à Décembre 2017
FETES	Sanitaires – Urinoirs à la même hauteur	Mise à hauteur d'un des urinoirs	250	Avril à Décembre 2017
	Extérieur – Absence de bande de guidage	Création d'une bande de guidage visuel et tactile entre la place de parking et l'entrée de la salle	1 000	Avril à Décembre 2018
	Scène non accessible	Mise à disposition d'un appareil élévateur	15 000	Demande de dérogation
SALLE DES SIX CHEMINS	Sanitaires non-conformes – Dimension et équipement	Mise aux normes des sanitaires	10 000	Avril à Décembre 2019

Cet agenda sera déposé en préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 13 pour :

- Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune,
- Autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Informations et questions diverses

Pas d'information et question.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.